

Schuman Paper
n°837
1^{er} juin 2026

Catherine DE BOLLE

La sécurité intérieure : quel rôle pour Europol en soutien des États membres ?

Dans un monde en mutation accélérée, marqué par de profonds bouleversements géopolitiques, la sécurité intérieure européenne en subit inévitablement les répercussions. Les recompositions actuelles des relations internationales exercent une pression croissante sur la sécurité intérieure européenne, en rendant plus complexes et plus imprévisibles des menaces de nature structurelle auxquelles les États membres étaient déjà confrontés. Ces menaces ne cessent d'évoluer, par leur nature et leur intensité : criminalité organisée et terrorisme s'appuient de plus en plus sur la cybercriminalité et l'exploitation des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle[1].

La sécurité intérieure est devenue l'un des enjeux structurants de l'Union européenne. Longtemps perçue comme une prérogative essentiellement nationale, elle s'est progressivement imposée comme un domaine dans lequel l'action collective européenne n'est plus seulement utile, mais indispensable. L'évolution rapide et profonde des menaces auxquelles nos sociétés sont confrontées impose de repenser les instruments, les méthodes et les partenariats qui fondent la coopération policière en Europe. Dans ce contexte, la question n'est plus de savoir si une réponse européenne est nécessaire, mais comment l'organiser de manière efficace, proportionnée et respectueuse des compétences nationales.

Depuis sa création, [Europol](#) a accompagné l'approfondissement de la coopération policière européenne entre États membres. Créée d'abord comme une plateforme d'échange d'informations, l'Agence s'est progressivement affirmée comme un centre d'expertise opérationnelle

et analytique au service des États membres. Cette évolution est loin d'être achevée. Le renforcement opérationnel de l'Agence constitue même le point de départ d'une réflexion plus large sur le rôle qu'Europol peut et doit jouer dans l'architecture future de la sécurité intérieure de l'Union. La réponse ne peut être fragmentée. Elle doit être coordonnée, anticipative et fondée sur la confiance de toutes les forces de police européennes. C'est dans cette perspective que le rôle d'Europol doit être envisagé pour les années à venir comme un levier opérationnel au service des États membres.

VERS UNE SÉCURITÉ EUROPÉENNE FONDÉE SUR L'ANALYSE ET LE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

L'un des principaux défis à venir réside dans la transformation du crime organisé. Les réseaux criminels sont dorénavant profondément transnationaux, technologiquement agiles et économiquement intégrés. Ils exploitent les vulnérabilités de nos sociétés, les failles juridiques, les écarts de capacités et les délais de coopération. Ils s'adaptent rapidement aux réponses des forces de l'ordre. Face à des réseaux criminels globalisés, numérisés et financièrement puissants, Europol peut apporter une valeur ajoutée décisive à la réponse policière que fournissent les États membres. En tant que centre européen de renseignement criminel, Europol est capable de relier les informations détenues par les États membres, d'identifier les structures de commandement des réseaux et d'orienter les priorités opérationnelles vers les cibles les plus déstabilisantes.

[1] Ce texte a paru originellement dans le « [Rapport Schuman sur l'Europe, l'état de l'Union 2026](#) », éditions Hémisphères, Paris, mai 2026

La sécurité intérieure : quel rôle pour Europol en soutien des États membres ?

Cette capacité à « rendre visible l'invisible » sera d'autant plus déterminante que le volume de données exploitables continuera de croître. L'enjeu des années à venir consiste à assurer une véritable compréhension de l'information disponible. L'analyse avancée des données, l'intelligence artificielle et les nouvelles capacités analytiques doivent permettre de dépasser la simple accumulation de données pour identifier des connexions et des tendances qui échappent à une lecture strictement nationale. Dans cette perspective, Europol a vocation à s'affirmer comme un véritable centre de fusion du renseignement criminel européen en soutien direct des enquêtes policières des États membres. La capacité d'anticipation devient un facteur clé. Europol doit continuer à investir dans les capacités analytiques avancées, tout en veillant à ce que leur usage s'inscrive strictement dans le respect des droits fondamentaux et du principe de proportionnalité.

LA COOPÉRATION POLICIÈRE EUROPÉENNE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Le numérique constitue un front majeur pour la sécurité intérieure. La criminalité et le terrorisme s'organisent désormais largement en ligne, exploitant les technologies de chiffrement, les plateformes et l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, la notion même de police évolue : la police numérique n'est plus seulement une spécialisation technique, mais constitue le socle même de l'action policière moderne.

Europol peut jouer un rôle structurant en mutualisant les compétences techniques, en développant des outils communs et en soutenant les services nationaux confrontés à des enquêtes de plus en plus complexes sur le plan technologique. Cela implique un dialogue renforcé avec les acteurs privés, dont les capacités de détection et d'innovation sont devenues indispensables à la sécurité intérieure.

L'avenir de la coopération policière passera nécessairement par une réflexion approfondie sur l'accès légal aux données numériques et, notamment, aux communications chiffrées, dans un cadre juridiquement sécurisé et démocratiquement contrôlé.

Il ne s'agit pas d'opposer sécurité et libertés, mais de garantir que l'État de droit conserve sa capacité d'action également dans l'espace numérique. Europol peut jouer un rôle déterminant de facilitateur entre les services répressifs, les autorités judiciaires, les législateurs et le secteur privé afin d'élaborer des solutions équilibrées et opérationnelles.

LA LUTTE CONTRE LES FONDEMENTS ÉCONOMIQUES DU CRIME

La criminalité organisée est avant tout une entreprise économique. Elle prospère grâce à sa capacité à générer, dissimuler et réinvestir des profits considérables. La lutte contre le crime organisé doit s'appuyer de façon systématique sur les enquêtes financières, la confiscation des avoirs criminels et la perturbation des flux financiers illicites.

Europol peut renforcer son rôle de plateforme européenne de coordination des enquêtes financières, en soutenant les autorités nationales dans l'identification des schémas complexes de blanchiment, l'analyse des cryptoactifs et la coopération avec les acteurs du secteur financier. La protection de l'économie légale, de l'intégrité des marchés et de la concurrence loyale constitue un enjeu central de sécurité intérieure et de confiance démocratique.

UNE COOPÉRATION POLICIÈRE EUROPÉENNE ANCRÉE SUR LA CONFIANCE

L'avenir d'Europol repose avant tout sur un principe fondamental : la confiance. Confiance des États membres vis-à-vis de l'Agence, confiance des citoyens et confiance des partenaires internationaux dans la fiabilité de l'Union européenne comme acteur de sécurité. Toute réflexion prospective sur son rôle doit s'inscrire dans un cadre clair. La sécurité intérieure demeure une prérogative essentielle des États membres. L'Agence n'a ni vocation ni légitimité à se substituer aux autorités nationales. Son rôle est celui d'un facilitateur et d'un multiplicateur de capacités. Cette confiance repose elle-même sur une gouvernance solide, une protection rigoureuse des

données et un respect strict des droits fondamentaux. Dans un contexte de mutations technologiques rapides, ces garanties seront plus que jamais essentielles pour préserver la légitimité de l'action policière européenne. Toute évolution future de son mandat devra préserver cet équilibre entre efficacité opérationnelle et respect des souverainetés nationales.

La sécurité intérieure européenne est une construction dynamique, en adaptation permanente face à des menaces toujours plus complexes, hybrides et transnationales. Au cours des huit dernières années, Europol a profondément évolué pour répondre à ces attentes. L'Agence s'est progressivement affirmée comme un acteur beaucoup plus opérationnel, capable d'apporter un soutien concret, en temps réel, aux enquêtes menées par les États membres. Le renforcement des capacités analytiques, l'intégration accrue de technologies avancées, notamment à travers l'Unité de criminalistique numérique, le Laboratoire pour l'innovation ou bien le développement de centres spécialisés (le Centre européen de lutte contre la criminalité financière et économique créé en 2020 ou celui contre le trafic de migrants lancé en décembre 2025) lui ont permis de transformer l'information en levier d'action et de coordination.

Dans les années à venir, cette dynamique devra se poursuivre. Europol est appelée à consolider son rôle d'agence au service des États membres, résolument tournée vers l'anticipation, l'innovation et la coopération opérationnelle. Une agence capable de faire de la diversité des compétences nationales une force collective et de traduire la coopération européenne en efficacité tangible sur le terrain.

La sécurité ne se décrète pas : elle se construit dans la durée, par la confiance, le professionnalisme et l'engagement commun. C'est dans cet esprit qu'Europol continuera d'accompagner les autorités nationales, convaincue qu'une sécurité intérieure européenne forte, opérationnelle et respectueuse des valeurs démocratiques européennes - que ce soit dans la lutte contre le terrorisme ou contre le trafic de stupéfiants en provenance d'Amérique latine - constitue l'une des conditions essentielles de la liberté, de la prospérité et de la cohésion de l'Union. Dans un environnement marqué par l'incertitude et l'accélération des transformations géopolitiques et technologiques, Europol peut ainsi contribuer à donner au modèle européen de sécurité intérieure une ambition renouvelée, au service d'un objectif fondamental : garantir la protection des citoyens européens tout en préservant ce qui fonde l'Union.

Catherine De Bolle

Directrice exécutive[2] d'Europol [2] Jusqu'au 1er mai dernier

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN
ISSN 2402-614X

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.

© Tous droits réservés, Fondation Robert Schuman, 2026

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.